

**ASSEMBLÉE NATIONALE**26 mai 2018

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 2796

présenté par  
M. Lioger

-----

**ARTICLE 56 QUATER**

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« aux propriétaires et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision : ce sont bien les logements, et non leurs propriétaires, qui sont visés par cette disposition.